

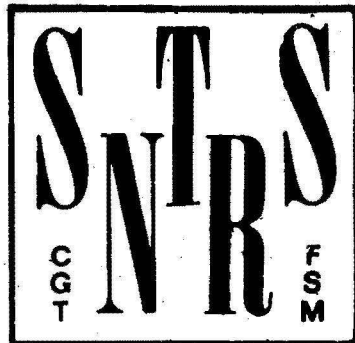
BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

TÉL : 551 64 67



BULLETIN MENSUEL

N° 160 SEPTEMBRE 1974

SNTRS - CGT
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

C'EST LE

La gravité de la situation économique et sociale en cette rentrée contribue à faire tomber les illusions de ceux qui ont cru au "changement" proclamé par l'ancien Ministre des Finances élu de justesse en Mai dernier.

Le mécontentement touche toutes les couches sociales : aux travailleurs dont les conditions de vie et de travail, la situation de l'emploi se dégradent constamment, se joignent de plus en plus nombreux les paysans, les commerçants, les artisans qui sont les victimes d'une même politique néfaste.

Le prétexte de la lutte contre l'inflation et la crise de l'énergie est utilisé pour faire admettre à toutes ces catégories - et surtout aux salariés - les sacrifices et les restrictions.

En réalité cette austérité pour tous est démentie par les derniers bilans des grosses sociétés, notamment celles qui sont multinationales, dont les bénéfices florissants se passent de commentaires (Antar : +766%, Shell : +200%, Lainière de Roubaix : +222%).

CHANGEMENT !!

Pour les salariés c'est l'attaque tous azimuts, menaces contre les augmentations de salaires jugées "déraisonnables", licenciements collectifs, chômage partiel, remise en cause du régime général de la sécurité sociale, sans oublier l'accroissement prodigieux de la fiscalité directe et indirecte qui les touchent en premier lieu. (La TVA rapportera cette année à l'Etat 23% de plus que l'an dernier).

En toile de fond de ce tableau catastrophique la hausse galopante des prix, qui approchera pour l'année 1974 le taux record de 18%, alors que si l'on prend comme base de comparaison nos traitements, au 8% de moyenne perçue dans le premier semestre s'ajoutent :

1% + 2 points au 1/7/74
2% au 1/9/74
2% au 1/11/74

soit au total 14% (en moyenne) pour l'année, c'est ça le changement : la perte continue du pouvoir d'achat.

Cette situation se traduit dans la recherche par un budget d'austérité - pour ne pas dire de misère - 350 postes pour tous les organismes de recherche, dont 210 pour le CNRS et 100 pour l'INSERM.

Pour les ITA les 91 postes créés au CNRS porteront à 1054 le nombre de créations depuis le début du VI^e plan, alors que celui-ci (jugé insuffisant par tous les syndicats de la recherche) en prévoyait 3000 ! C'est encore ça le changement !

En ce qui concerne nos revendications particulières, nous nous retrouvons au retour des congés sans qu'il y ait eu... de grand changement... pour l'avancement de nos divers textes, dont on nous assurait pourtant en période électorale que leur parution n'était qu'une question de jours !

Si nous pouvons enfin enregistrer la réception par le CNRS de la lettre des Finances permettant d'octroyer aux administratifs et aux petites catégories B l'augmentation d'1/3 de primes et indemnités semes-



trielles, encore faut-il constater que la date d'effet a été ramenée au 1er Mai au lieu du 1er Janvier (il n'y a pas de petits profits pour l'Etat-patron !)

Mis à part cette mesure, pour tous les autres textes, c'est...la continuité, rien n'a bougé depuis le mois de Juillet !

Ainsi est démontré, que les revendications n'avancent et débouchent que sous la pression des personnels : en témoigne leur relatif avancement d'avant les vacances, leur quasi-stagnation pendant celles-ci.

Ce sont ces constatations que font tous les travailleurs du CNRS et de l'INSERM, et qui les conduisent comme à GIF et à ORSAY à se saisir de toutes occasions pour exprimer leur mécontentement et engager l'action.

Messieurs d'ORNANO et SOISSON nos ministres de tutelle accompagnés des principaux responsables de la recherche et du CNRS en ont fait l'amère expérience lors de leur visite le 13 Septembre dernier des laboratoires de GIF, ce qui leur a permis de bien connaître la "température sociale" dans nos laboratoires en cette rentrée.

Ils savent maintenant que les travailleurs du CNRS ne se contentent pas de bonnes paroles sur leurs revendications et qu'ils sont décidés à imposer à ce propos un véritable changement dans les faits.

Le SNTRS qui a toujours su prendre ses responsabilités dans la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux des travailleurs continuera à prendre tant au niveau de ses sections locales, qu'au niveau national les initiatives nécessaires pour coordonner et développer l'action indispensable.

Informez les personnels de toutes les catégories du CNRS et de l'INSERM, les consultez et les mobilisez dans l'action générale et spécifique, afin d'imposer un rapport de forces qui leur soit encore plus favorable, voilà la seule voie pour qu'il y ait effectivement des changements, on peut compter sur la CGT et ses militants pour s'y employer sans relâche.

J.C. GINET

Secrétaire National

DEUX MINISTRES «REÇUS» PAR LES PERSONNELS DE GIF ET D'ORSAY

C'est à la suite d'invitations à "déjeuner avec le Ministre" faites à plusieurs militants syndicaux de GIF que la section SNTRS apprenait la venue pour le 13 Septembre de

- Mr D'ORNANO Ministre de l'Industrie et de la Recherche et de
- Mr SOISSON Secrétaire d'Etat aux Universités accompagnés de
- Mr CURIEN Délégué Général à la Recherche Scientifique et Technique, de
- Mr GREGORY Directeur Général du CNRS, de
- Mr CREYSSSEL Directeur Administratif et Financier, ainsi que de nombreux responsables politiques et scientifiques et des journalistes de la presse et de l'ORTF.

Notre section SNTRS de GIF en liaison avec celle d'ORSAY réagit immédiatement à cette nouvelle, en proposant à l'Intersyndicale d'organiser l'expression du mécontentement du personnel devant les attaques menées contre la Recherche Scientifique.

Précédée par une conférence de presse de l'Intersyndicale locale à laquelle participaient des responsables nationaux des syndicats, la "réception" du cortège officiel se fit au milieu de 500 travailleurs scandant leurs revendications et accompagnant les Ministres jusqu'à l'entrée du premier laboratoire.

Pour se rendre au laboratoire suivant, les officiels empruntèrent leurs voitures, mais les



personnels étaient toujours présents ; ils précédèrent lentement le cortège de voitures (voir photo), ce qui obligea pratiquement les Ministres à poursuivre le trajet à pied, au milieu des travailleurs qui ne se gênèrent pas pour leur faire connaître leurs nombreux sujets de mécontentement.

Les Ministres durent finalement accorder une entrevue à une délégation intersyndicale (entrevue qui dura 1 heure). Alors que la délégation protes-

taut contre l'absence de réponse à la demande d'audience adressée à Mr SOISSON le 4/7/74, celui-ci informa la délégation qu'il recevra les organisations syndicales du CNRS le 27 Septembre.

Félicitations aux sections de CIF et d'ORSAY qui ont su avec beaucoup de rapidité prendre le maximum d'initiatives pour organiser l'action afin que nos autorités sachent qu'il est temps d'arrêter de tergiverser et que les personnels sauront exiger la satisfaction de leurs revendications.

INFORMATIONS IRCANTEC

1) FIXATION DU SALAIRE DE REFERENCE ET DE LA VALFUR DU POINT (J.O. du 2 Août 1974)

- Montant du salaire de référence pour l'année 1973 : 3,25 F

- Montant du point de retraite :

- . du 1/1/74 au 30/6/74 : 0,540 F au lieu de 0,525 F fixée précédemment
- . du 1/7/74 au 30/6/75 : 0,570 F

Lors du dernier Conseil d'Administration, les 7 organisations syndicales représentées ont quitté la séance afin d'exprimer leur désaccord sur ces valeurs proposées par les Ministères de Tutelle ne pouvant cautionner les insuffisances actuelles. Elles ont renouvelé leur demande d'entrevue auprès des divers ministères.

2) BULLETINS DE SITUATION DE COMPTE

Le service gestionnaire a révélé que plus de 30 % de ces bulletins contenaient des anomalies en particulier la non prise en compte des points acquis avant 1971. Ces anomalies proviennent d'erreurs dans la déclaration du salaire, dans le numéro de l'INSEE, dans l'état civil de l'agent (orthographe du nom, prénom différents sur les précédents bulletins de l'IPACTE et de l'IGRANTE). L'IRCANTEC procède aux régularisations auprès des employeurs mais il est recommandé à chaque agent de signaler à son employeur toute anomalie qu'il aurait constatée lui-même afin d'accélérer la mise à jour de son compte.

INFORMATIONS RETRAITES

Après l'abandon fin avril 1974 par la Direction du CNRS de son projet de retraite type fonction publique gérée par une Caisse Autonome, un groupe de travail a été constitué au sein de l'Administration qui s'est essentiellement attaché à faire une comparaison entre notre régime actuel et celui des Titulaires. Constatant que dans presque tous les cas notre régime avait un niveau de retraite inférieur à celui des titulaires, le groupe a formulé un certain nombre de propositions d'améliorations de l'IRCANTEC que la Direction du CNRS pourrait défendre auprès des Ministères de Tutelle. L'Intersyndicale des ITA, réunie en Mai 74, a décidé de demander à la Direction du CNRS comment elle entendait, après l'abandon de son projet, répondre à son engagement de Mai 68 : "obtenir une modification du régime actuel de retraite en vue d'y introduire des règles analogues à celles de la Fonction Publique".

INSERM

DERNIERE MINUTE : ENCORE UN SUCCES DU SNTRS-CGT A L'INSERM

Double succès du SNTRS-CGT aux élections du Conseil d'Administration de l'INSERM, malgré le scrutin uninominal qui écartait l'élection sur liste syndicale.

En effet Marie-Françoise GALDIN candidate du SNTRS-CGT pour le Collège I (administratifs) est élue avec 36,6 % des suffrages, 86 voix sur 235 votants; et J.P. BONVALET candidat commun du SNTRS-CGT et du SNCS-FEN pour le Collège II (Ingénieurs, techniciens, chercheurs) est élu avec 39,6 % des suffrages (460 voix sur 1157 votants).

Après le succès remporté aux élections aux commissions paritaires, ce nouveau résultat vient confirmer l'audience du SNTRS-CGT et la confiance que lui accordent les personnels de l'INSERM.

TABLEAU DES SALAIRES au 1^{er} SEPTEMBRE 1974

Grille BRS N° 160

Cette grille annule la grille du B.R.S. N° 159

édité par le SNTRS-CGT

Dans ce tableau vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires du 1^{er} Septembre 1974

Les chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la Région Parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 8.639 F au 1^{er} Septembre 1974 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (14 % du traitement principal).

POUR LA PROVINCE, les salaires bruts mensuels peuvent être obtenus (à quelques centimes près) en multipliant les salaires de la Région Parisienne par le rapport $\frac{100 + \text{taux IR zone considérée}}{100 + \text{taux IR de la région parisienne}}$: ce qui revient à appliquer les coefficients suivants :

Zones	2° (12 %)	3° et 4° (10,5 %)	5° et 6° (9,25 %)
Coefficients à appliquer..	0,98245	0,96929	0,95833

Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale l'IRCANTEC et le capital décès, la MGEN (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la Région Parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.

	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon	4 ^e échelon	5 ^e échelon	6 ^e échelon	7 ^e échelon	8 ^e échelon	9 ^e échelon	10 ^e échelon	11 ^e échelon	12 ^e échelon
	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire
1A	546. 4481,05	622. 5104,81	698. 5728,50	747. 6130,63	785. 6442,51							
2A	363. 2979,19	390. 3200,73	417. 3422,37	443. 3635,74	470. 3857,28	508. 4169,16	546. 4481,05	583. 4784,67	622. 5104,81			
3A	337. 2765,73	356. 2921,71	379. 3110,49	401. 3290,98	420. 3446,97	443. 3635,74	466. 3824,50	492. 4037,88	522. 4284,12	553. 4538,52	583. 4784,67	
1Bbis	311. 2552,35	336. 2757,55	354. 2905,28	374. 3069,45	398. 3266,38	423. 3455,14	446. 3660,34	464. 3808,06	493. 4046,04			
1B	311. 2552,35	334. 2741,13	352. 2888,85	370. 3036,57	394. 3233,61	417. 3422,37	440. 3611,13	458. 3758,86	485. 3980,40	515. 4226,64	538. 4415,40	561. 4604,17
2B	256. 2101,02	272. 2232,30	291. 2388,19	306. 2511,31	321. 2634,43	337. 2765,73	350. 2872,51	366. 3003,79	380. 3118,65	404. 3315,69	427. 3504,45	450. 3693,21
3B	230. 1887,64	239. 1961,46	255. 2092,75	265. 2174,83	281. 2306,22	294. 2412,90	310. 2544,19	329. 2700,09	344. 2823,21	354. 2905,28	373. 3061,18	380. 3118,65
4B	220. 1805,56	229. 1879,38	236. 1936,86	245. 2010,76	254. 2084,58	263. 2158,48	274. 2248,74	281. 2306,22	289. 2371,86	300. 2462,11	307. 2519,58	
5B	210. 1723,48	220. 1805,56	230. 1887,64	239. 1961,46	249. 2043,54	259. 2125,62	269. 2207,70	277. 2273,34	285. 2338,99	293. 2404,63		
6B	192. 1575,76	200. 1641,40	207. 1698,88	214. 1756,26	221. 1813,74	228. 1871,20	234. 1920,42	240. 1969,72	246. 2018,94	252. 2068,14		
7B	185. 1518,28	193. 1583,92	200. 1641,40	207. 1698,88	214. 1756,26	221. 1813,74	226. 1854,78	232. 1903,98	239. 1961,46	245. 2010,76		
8B	173. 1419,76	178. 1459,80	184. 1510,11	189. 1551,15	193. 1583,92	197. 1616,80	201. 1649,58	205. 1682,44	211. 1731,66			
9B	149. 1222,83	164. 1345,95	169. 1386,99	171. 1403,43	173. 1419,76	175. 1436,20	177. 1452,64	179. 1469,07	181. 1486,41			
1D	284. 2330,82	311. 2552,35	334. 2741,13	352. 2888,85	370. 3036,57	394. 3233,61	417. 3422,37	440. 3611,13	458. 3758,86	485. 3980,40	515. 4226,64	561. 4604,17
2D	252. 2068,14	270. 2215,87	294. 2412,90	317. 2601,66	340. 2790,43	358. 2938,15	380. 3118,65	404. 3315,69	427. 3504,45	450. 3693,21		
3D	230. 1887,64	236. 1936,86	247. 2027,10	257. 2109,18	268. 2199,52	283. 2322,55	298. 2445,67	317. 2601,66	333. 2732,95	347. 2847,81	362. 2962,75	380. 3118,65
4D	208. 1707,04	215. 1764,52	221. 1813,74	227. 1863,04	232. 1903,98	239. 1961,46	245. 2010,76	251. 2059,98	257. 2109,18	262. 2150,22	268. 2199,52	275. 2240,47
5D	200. 1641,40	207. 1698,88	213. 1748,08	219. 1797,30	225. 1846,60	231. 1895,82	238. 1953,28	244. 2002,50	250. 2051,80	255. 2092,75	260. 2133,79	265. 2174,63
6Dbis	190. 1559,32	197. 1616,80	203. 1666,00	208. 1707,04	213. 1748,08	218. 1789,12	223. 1830,16	228. 1871,20	233. 1912,24	236. 1936,86	240. 1969,72	245. 2010,76
6D	180. 1477,24	184. 1510,11	189. 1551,15	194. 1591,99	199. 1633,23	204. 1674,27	209. 1715,31	214. 1756,26	219. 1797,30	224. 1838,34		

CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : Maladie : 2,5 % jusqu'au plafond (2 320 F) + 1 % sur totalité (S. Br + Pr ou H.S. + SF) - Vieillesse : 3 % jusqu'au plafond (2 320 F)
 I.R.C.A.N.T.E.C. : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (2 320 F) : au-dessus de 2 320 F 2,55 % de (S. Br + Pr ou HS - A)
 Capital-décès : 0,15 % de (S. Br + Pr ou HS)
 M.G.E.N. (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1^{er} Janvier 1973

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale

Augmentations par rapport à la grille N° 159
 1^{er} Juillet 1974 : 1 % du salaire de janvier 74 + 2 points de l'indice
 1^{er} Septembre 1974 : 2 % " " "
 Hausse des prix Janvier à Juillet 74 : 10,5 % (indice CGT)

S. Br = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne)
 P. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires
 S.F. = Supplément familial de traitement ; T.P. = Traitement principal

Le directeur de la publication : G. DUPRE

imprimé par nos soins, 10 rue de Solferino - Paris 7^e